



Indemnités prévues pour compenser l'erreur  
du calcul du taux d'inflation pour la pension  
d'invalidité entre 2003 et 2010



Anciens Combattants  
Canada

Veterans Affairs  
Canada

Canada

# Paielements d'indexation

Octobre  
2019





## APERÇU

- Au début des années 2000, le gouvernement du Canada a apporté une modification à l'exemption fiscale pour les particuliers consentie en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Malheureusement, ce changement n'a été intégré aux calculs des montants rajustés en fonction de l'inflation d'Anciens Combattants Canada (ACC) qu'en janvier 2011 et n'était pas rétroactif.
- En 2017, le Bureau de l'ombudsman des vétérans a réalisé une analyse de l'historique d'ACC en matière de paiement et est arrivé à la conclusion que les mesures correctives prévues doivent s'appliquer de manière rétroactive. Dès que l'ombudsman a apporté ce problème à l'attention d'ACC, le Ministère a commencé à établir des plans afin d'obtenir les ressources nécessaires pour indemniser les personnes touchées.



## CONTEXTE

- Environ 270 000 vétérans, survivants et membres de la GRC à qui Anciens Combattants Canada a versé une pension d'invalidité de 2003 à 2010 sont touchés et sont admissibles à recevoir des prestations rétroactives.
- Environ 180 000 des 270 000 sont décédés.
- Le montant total estimé pour ce problème est de 165 millions de dollars et le Ministère a obtenu une source de financement afin de couvrir ces paiements.
- \*rédaction\*



---

## **SITUATION ACTUELLE**

- En septembre 2019, le Ministère a commencé à verser des paiements aux vétérans, aux membres de la GRC et aux survivants vivants touchés.
- Les vétérans qui reçoivent actuellement une pension ou d'autres prestations de notre part n'ont pas à faire de demande. Les paiements seront versés automatiquement.
- Certains cas complexes seront plus longs à traiter et à payer.
- Les personnes représentant la succession pourront présenter une demande pour des prestations rétroactives dès 2020.
- Chaque cas est différent. La plupart des personnes recevront quelques centaines de dollars.



---

## CONSIDÉRATIONS

- En décembre 2018, le Bureau du contrôleur général a lancé un audit du processus hiérarchisé de traitement. L'ébauche des résultats de l'audit souligne les circonstances qui ont mené à cette erreur et confirme que les contrôles clés sont désormais en place. Les résultats devraient être rendus publics au début de 2020.
- Un recours collectif à propos de ce problème est actuellement déposé à la Cour fédérale.



---

## **PROCHAINES ÉTAPES : PRINCIPALES ÉCHÉANCES**

- Les personnes représentant la succession pourront présenter une demande pour des prestations rétroactives dès 2020.
- En date du 28 octobre 2019, des paiements ont été versés à presque 65 000 des 90 000 clients vivants ou bénéficiaires de prestations. Nous continuons à traiter les cas manuellement et nous prévoyons que plusieurs personnes seront payées d'ici le 31 décembre 2019. Les cas complexes prendront plus de temps.